

LISTING DES ADHÉRENTS 2018/2019

A remplir par le professeur et à retourner à l'association régionale accompagné du règlement global

NOM DU PROFESSEUR :

ASSOCIATION RÉGIONALE :

Nbre d'adhérents inscrits sur la liste :

Montant du chèque correspondant :

Date de l'envoi :

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	E-MAIL	NBRE
							1
							2
							3
							4
							5
							6
							7
							8
							9
							10
							11
							12
							13
							14
							15
							16
							17
							19
							20

Pour information, depuis septembre 2016 : en ce qui concerne le renouvellement des licences, un **certificat médical** ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an).

Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Pratique-sportive-Simplification-du-certificat-medical-17589>

LISTING DES ADHÉRENTS 2018/2019

A remplir par le professeur et à retourner à l'association régionale accompagné du règlement global

NOM DU PROFESSEUR :

ASSOCIATION RÉGIONALE :

Nbre d'adhérents inscrits sur la liste :

Montant du chèque correspondant :

Date de l'envoi :

NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	E-MAIL	NBRE
							21
							22
							23
							24
							25
							26
							27
							28
							29
							30
							31
							32
							33
							34
							35
							36
							37
							38
							39
							40

Pour information, depuis septembre 2016 : en ce qui concerne le renouvellement des licences, un **certificat médical** ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an).

Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle. Sinon il attestera auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.

<http://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/a-la-une/article/Pratique-sportive-Simplification-du-certificat-medical-17589>